manière irrévocable, et il ne faut pas penser à l'expérience de priver le peuple de son pouvoir constitutionnel actuel. L'affaire de leurs gouvernants maintenant est de conduire leur gouvernement avec harmonie, en accord avec ces principes établis; et je ne sais pas comment il est possible d'assurer cette harmonie d'aucune autre manière qu'en administrant le gouvernement sur les principes dont l'efficacité a été prouvée par l'expérience de la Grande-Bretagne. Je ne voudrais pas toucher à une seule prérogative de la couronne; au contraire, je crois que l'intérêt du peuple de ces colonies demande la protection des prérogatives, qui n'ont pas été jusqu'à présent exercées. Mais la couronne d'un autre côté doit se soumettre aux conséquences nécessaires des institution représentatives; et si elle doit faire marcher le gouvernement avec le corps représentatif, il faut qu'elle consente à le faire par le moyen de ceux en qui ce corps représentatif a confiance."

"Je sais qu'on a prétendu que les principes qui produisent l'harmonie et le bon gouvernement dans la mère-patrie ne sont nullement applicables à une dépendance coloniale. On dit qu'il est nécessaire que l'administration d'une colonie soit conduite par des personnes nommés sans aucun egard aux désirs du peuple; qu'elles ont à mettre à effet la politique, non du peuple colonial, mais des autorités impériales; et qu'une colonie qui nommerait tous ses propres fonctionnaires administratif, cesserait de fait d'être dépendante. J'admets que le système que je propose placerait de fait le gouvernement intérieur de la colonie entre les mains des colons eux-mêmes, et que nous leur laisserions l'exécution des lois, dont nous leur avons depuis long-temps laissé la passation seulement. Connaissant parfaitement la valeur de nos possessions coloniales, et sentant fortement la nécessité de maintenir notre connexion avec elles, je ne sais pas sous quel rapport il peut être désirable pour nous d'intervenir dans leur législation intérieure dans des matières qui n'affectent pas leurs relations avec la mère-patrie. Les matières qui nous concernent sont en petit nombre. La constitution et la forme du gouvernement, le règlement des relations étrangères, et du commerce avec la mère-patrie, les autres colonies Britanniques, et les nations étrangères, et la disposition des terres publiques, sont les seuls points sur lesquels la mère-patrie a besoin de contrôle. Ce contrôle est maintenant suffisamment assuré par l'autorité de la législature impériale, par la protection que la colonie retire de nous contre les ennemis du dehors, par les avantages que nos lois assurent à son commerce, et par sa participation dans les avantages réciproques que conférerait un sage système de colonisation. Une subordination parfaite de la part de la colonie sur ces points est assurée par les avantages qu'elle trouve dans la continuation de sa connexion avec l'empire. Elle n'est assurément pas renforcée, mais bien plutôt grandement affaiblie, par une intervention vexatoire de la part du gouvernement impérial dans la passation de lois pour régler les affaires intérieures de la colonie, ou dans le choix des personnes chargées de leur exécution. Il se peut que les colons ne sachent pas toujours quelles lois sont les meilleures pour eux, ou quels sont ceux de leurs compatriotes qui sont les plus propres à conduire leurs affaires; mais au moins ils ont plus d'intérêt à bien juger sur ces points, et prendront plus de peine à le faire, que ceux dont le bien-être n'est affectée que d'une manière bien éloignée et légère par la bonne ou mauvaise législation de ces portions de l'empire. Si les colons font de mauvaises lois, et font choix de personnes impropres pour conduire leurs affaires, ils en auront généralement seuls à souffrir, et toujours ils en souffriront le plus; et comme les peuples des autres pays, il faudra qu'ils endurent les maux qu'ils se seront attirés, jusqu'à ce qu'ils veuillent y apporter remède—Mais il ne peut assurément être du devoir ni de l'intérêt de la Grande-Bretagne de tenir une possession militaire très couteuse de ces colonies, afin qu'un Gouverneur ou un Secrétaire d'État puisse conférer les nominations coloniales à une classe de personnes dans les colonies plutôt qu'à une autre, car c'est vraiment là à quoi se réduit la question."

Certes, le langage de lord Durham est assez explicite: ce sont ses principes qu'on veut appliquer au gouvernement colonial, ils sont reconnus par les Résolutions de 1841 et par les dépêches de lord John Russell: *La responsabilité au Parlement Provincial doit exister pour tous les actes du gouvernement.* Tout le monde sait que le gouverneur ne peut être responsable au Parlement Provincial; alors la position que la *Gazette*, le *Times* et le *Courier* veulent faire au gouverneur du Canada, est incompatible avec cette responsabilité administrative.

Il ne doit pas intervenir activement dans nos affaires intérieures, il doit demeurer en dehors des partis. C'est là l'opinion du secrétaire des colonies, le comte Grey qui dans une dépêche adressée en novembre dernier, 1846, au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse sir John Harvey, lui écrivait: "De quelque parti que votre conseil soit composé ce sera votre devoir de ne pas vous identifier avec aucun parti."

Si lord Metcalfe eut agi de même, le gouvernement responsable eut été une vérité. Espérons que lord Elgin est porteur d'instructions semblables à celles adressées à sir John Harvey, et qu'il demeurera spectateur impartial de nos luttes politiques

---

DÉCÈS DU JUGE EN CHEF DE CE DISTRICT.

Le Juge en Chef VALLIÈRES DE ST. REAL n'est plus! La patrie vient de perdre un de ses plus nobles enfants, le barreau une de ses gloires les plus brillantes, la Société un de ses plus beaux ornements. L'honorable JOSEPH REMI VALLIERES DE ST. REAL, est décédé Mercredi, à 6 heures du soir. Il était agé de 60 ans.

Nous publierons probablement plus tard une notice necrologique, sur cet homme distingué, qui a joué un grand rôle dans l'histoire de notre pays.—Nous dirons seulement aujourd'hui que M. Vallières de St. Réal, offre un de ces exemples d'hommes partis des derniers rangs de la Société, et s'élevant par leur talents et leur industrie aux postes les plus honorables et au premier rang. Il naquit dans le Haut Canada, à 18 miles de Toronto, en 1787: ayant perdu son père en bas âge, et sa mère s'étant remariée, le jeune Valljères quitta la maison paternelle et se rendit à Québec, où il avait un oncle. Là ses talents précoces le firent distinguer de feu l'honorable évêque Plessis, qui se chargea de le faire instruire, et voulait même dit-on, en faire un prêtre. Les goûts du jeune étudiant ne le portant pas vers l'état Ecclésiastique, il entra dans le monde, emportant dans son coeur les sentiments de la plus profonde gratitude pour son bienfaiteur, sentiments qu'il a toujours exprimé avec effusion durant sa vie entière. M. Vallières eût l'idée d'abord d'embrasser la carrière commerciale, et se mit même commis, pendant quelque temps, mais, ses amis le déterminèrent à entrer au Barreau. Il étudia avec le présent Juge Bowen. Devenu Avocat, sa fortune fut rapide. Ses talents, son éloquence le placèrent bientôt à la tête de sa profession. En 1813, un an après son entrée au Barreau, il fut fait Conseil du Roi; à peu près dans le même temps, il s'engagea dans la carrière politique et fut élu membre du Parlement pour le Comté de Champlain. Il se distingua dans l'ancienne Chambre d'Assemblée comme l'avocat ardent des libertés populaires, dans cette lutte pour les institutions constitutionnelles que réclamait le parti Canadien. Il fut choisi comme Orateur en l'absence de M. Papineau en mission en Angleterre, et nommé Juge Résidant aux Trois Rivières par Sir James Kempt, en 1828, où il demeura estimé et aimé par tous jusqu'à sa nomination de Juge en Chef de Montréal par Sir Charles Bagot en 1842.

Nous n'ajouterons rien sur les qualités éminentes qui ont distingué toute la carrière de M. Vallières. Sa conduite comme citoyen, comme homme politique, comme Juge, a toujours été au-dessus de tout éloge. Nos lecteurs se rappelleront sans doute le plus beau trait de sa vie, celui qui a montré toute la noblesse de son caractère et la grandeur de son âme. En 1839, on fit à la Cour des Trois Rivières une application pour un writ d'*habeas corpus*. Sir John Colborne venait de destituer les Juges Panet et Bédard, qui avait accordé ce writ à Québec. C'était le règne de la terreur. Que fit le Juge Vallières, en présence du danger? Il jugea selon les lois et sa conscience, et il fut destitué. Il perdit sa place et sa paie, mais il fut fidèle à son devoir.

En terminant nous devons exprimer la sympathie publique qui s'attache à la personne de sa veuve, de cette femme devouée qui fut la consolation et la joie de ses derniers jours. M. Vallières durant sa maladie laissait souvent percer toute son anxiété sur l'avenir de sa compagne. Nous sommes sûrs que sa veuve ne sera pas oublié par le pays que M. Vallières de St. Réal a toujours si bien servi.

M. L'ÉDITEUR,—A une assemblée des membres du barreau de Montréal tenue au Palais de Justice, aujourd'hui à onze heures A. M., à l'occasion de la mort de l'honorable JOSEPH-RÉMI VALLIERES DE ST-RÉAL, juge en chef de la cour du banc de la reine pour le district de Montréal. J. D. Lacroix, écuyer, fut appelé au fauteuil et J. Papin, écuyer, fut prié d'agir comme secrétaire. M. le président expliqua le but de l'assemblée, après quoi:

Sur motion de R. McKay, écr., secondé par W. F. Coffin, écr., il fut résolu unanimement:

Qu'un comité serait nommé pour adopter des résolutions et en faire immédiatement rapport à l'assemblée, à l'effet d'exprimer les regrets des membres du barreau de la mort de feu l'hon., juge en chef, leur respect pour sa mémoire et leur sympathie pour sa veuve. Ce comité fut composé de MM. J. Boston, T. Peltier, A. N. Morin, G. E. Cartier, R. McKay et W. F. Coffin.

Après quelques instans ce comité fit le rapport suivant qui fut adopté unanimement sur motion de W. C. Meredith, écr., secondé par A. R. Chèrrier, écr:

Que c'est avec le plus profond regret que les membres du barreau ont appris la mort du digne et éminemment qualifié juge en chef de la cour du banc de la reine, pour ce district, l'hon., Joseph-Rémi Vallières de St-Réal.

Que par respect pour sa mémoire les membres du barreau portent le deuil pendant trente jours.

Que le doyen du barreau soit chargé de témoigner à la veuve affligée de l'illustre défunt notre respect et nos sympathies. M. Lacroix, le doyen, demanda à s'adjoindre MM. A. N. Morin et J. Boston qui acceptèrent volontiers.

Il fut ensuite résolu unanimement sur motion de T. Peltier, écr., secondé par G. E. Cartier, écr:

Que les membres du barreau assistent en corps aux funérailles de feu l'hon., J. R. Vallières de St-Réal, juge en chef du district de Montréal, qu'ils aient à se réunir au palais de justice demain à huit heures A. M., portant cravates blanches, crêpes et gants noirs, pour se diriger ensuite au lieu du départ du convoi funebre.

Des remercimens furent ensuite votés au président et au secrétaire, après quoi l'assemblée s'ajourna.

Montréal, 19 février 1847. J. PAPIN, Secré.

—La malle d'Halifax nous a apporté des nouvelles importantes de cette province. Des documents officiels publiés dans les journaux de cette ville, nous apprennent que la proposition d'entrer dans le cabinet a été faite à des membres libéraux par sir John Harvey, et qu'ils ont refusé. Sir J. Harvey avait reçu instruction du bureau colonial de ne se mettre à la tête d'aucun parti, mais de servir de médiateur entre les deux partis.

NOBLE GÉNÉROSITÉ.— C'est avec plaisir que nous enrégistrons un nouvel acte de générosité vraiment princière de notre digne Maire, John E. Mills, écuyer. Ce monsieur vient d'envoyer à l'Institut des Artisans, *Mechanic's Institute*, de cette ville, la magnifique somme de £150. En la leur faisant parvenir M. Mills mentionna qu'il avait toujours eu l'intention depuis qu'il occupait le fauteuil de Maire, de disposer du salaire de son office, pour des objets de charité; qu'il en avait dernièrement envoyée une moitié à la Société des Pompiers, et qu'il croyait ne pouvoir mieux disposer de l'autre qu'en la leur présentant, à la condition toutefois qu'elle serait employée à l'achat de livres pour la Bibliothèque de l'Institut.

RICHESSES CHEZ NOS VOISINS.— Il y a déjà plusieurs millionnaires chez nos voisins. On cite entr'autres la fortune de P. C. Brooks de la Nouvelle Angleterre, qui s'élève à $7,000,000, de J. P. Cushing $2,000,000, A. Lawrence, $2,000,000, Ames $1,000,000, Willam $1,000,000, T. H. Perkins $1,500,000; les 3 Appletons qui ont chacun $1,000,000; Jonathan Philipps, R. G. Shaw et Wm. Sturgis chacun $1,000,000, ce qui fait $22,000,000 entre 13 individus.

AVIS AUX VOYAGEURS.— Un homme voyageant seul, a été dévalisé ces jours passés, sur la glace près de Vaudreuil. M. Ladlow était à pied; il fut abordé par 3 hommes qui lui volèrent son portefeuille contenant mille piastres, ce qui prouve que quand on a $1000 dans sa poche il ne faut pas voyager seul et à pied.

Il doit paraître sous peu en cette ville, un ouvrage, par M. Bibaud, étudiant en droit, ayant pour titre:

Biographie Américaine ou Histoire des Naturels de l'Amérique Septentrionale,

Qui se sont illustrés par leur habileté dans la guerre, dans la politique et dans la diplomatie; par leur éloquence, ou par des traits remarquables d'héroïsme, de grandeur d'âme, etc.;

Avec des aperçus généraux sur les différentes tribus aborigènes de ce continent, leur caractère, mœurs, leurs usages, etc., et sur les différentes contrées qu'elles ont habitées ou qu'elles habitent encore, leur aspect général, leurs productions végétales et animales, etc., accompagnés de courtes digressions, de comparaisons et de réflexions diverses, et suivis de quelques documens morceaux curieux et intéressants.

CONDITIONS.

L'ouvrage formera un volume in-12 d'environ quatre cents pages. Il sera imprimé sur beau papier, avec de bons caractères, et coûtera, broché élégament, cinq chelins, payables à livraison.

En prenant un certain nombre d'exemplaires, on aura droit à une déduction raisonnable.

Toute personne qui procurera huit souscripteurs recevra le volume *gratis*.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Citoyens de Montréal, n'oubliez pas qu'aux prochaines élections, les candidats suivants doivent être élus:

Quartiers Est.....	MM. André Ouimet,
Centre.....	Wm. Smith,
Ouest.....	Wm. Lunn,
Ste. Anne....	John Tully,
St. Antoine...	J. Bourret,
St. Laurent...	A. La Rocque,
St. Louis.....	J. Ward,
St. Jacques...	J. U. Beaudry,
Ste. Marie....	P. Lynch.

Fête du Méchanic's Institute.

La fête anniversaire de cette institution a été célébrée mardi soir, telle qu'annoncée, dans les vastes salons du marché Bonsecours. Plus de deux mille personnes des deux sexes de toute nation, de tout âge, de tout rang, de toute croyance politique, se trouvèrent réunies en cette occasion, et l'harmonie la plus parfaite a régnée durant toute la fête qui s'est prolongée jusqu'à une heure très-avancée dans la nuit. Les deux salons étaient également décorés de guirlandes, de sapins, et dans celui du côté nord se trouvaient réunies toutes les bannières des différentes sociétés nationales; les murs étaient ornés d'une foule de tableaux et de gravures. Au centre de ce salon se trouvait une estrade réservée à Son Excellence et à l'élite de la société. Dans une des ailes de l'édifice se trouvaient réuni une quantité de modèles de peinture, d'architecture et autres specimens d'arts mécaniques. On remarquait surtout un excellent modèle du nouveau théâtre de cette ville que fait bâtir M. Hays, un télégraphe électrique et divers objets de curiosité.

Lord Elgin, qui s'était fait précéder d'un officier de son état major, fit son entrée dans l'appartement vers 11 heures. Son Excellence n'était plus attendue en raison de l'heure avancée et du mauvais temps; la neige tombait alors en abondance. A son entrée les rangs s'ouvrirent spontanément et la musique joua l'air national. Après son arrivée à la plateforme, Lord Elgin manifesta le désir de visiter l'appartement où se trouvaient tous les modèles. Son Excellence exprima plusieurs fois, son étonnement de voir réunis autant d'objets d'art et de curiosité. A son retour à l'estrade lord Elgin s'adressa à l'assemblée et fit un excellent discours analogue à la circonstance, qui fut souvent interrompu par des applaudissements bien mérités... En concluant Son Excellence proposa trois *cheers* au Mechanic's Institute qui furent répétés par la multitude sur un diapason à ébranler les murs de l'édifice ainsi que les trois *cheers* en l'honneur de sa majesté. Lord Elgin proposa ensuite trois *cheers* aux dames qui furent aussi bien accueillis. Son Excellence se retira ensuite au milieu des acclamations générales. Les danses commencèrent après, et se prolongèrent jusqu'à 4 heures du matin.

(*Minerve.*)

UNE FEMME COLOSSE.— On lit dans le *Manchester Courier*: "Il y a une semaine environ, une jeune dame a été forcée de prendre au chemin de fer une voiture pour elle seule, vu sa taille et son embonpoint. Cette dame estagée de vingt-neuf ans et s'appelle Elisabeth Armitage. Elle est maintenant à Manchester, où elle est arrivée par le chemin de fer de Liverpool. On a dû, à cause de l'impossibilité de la faire entrer dans une des voitures ordinairement réservées aux voyageurs, la transporter dans une *box* pour les chevaux, préparée tout exprès pour elle. Elle pèse plus de quatre cents livres, et elle a cinq pieds quatre pouces de haut; son buste a soixante-six pouces de circonférence, sa taille quarante-trois pouces, et sa cheville dix pouces.

—Une lettre de Londres du 19 janvier, adressée au *Commercial Advertiser*, annonce positivement que trois corsaires Mexicains, dont les noms suivent, sont partis du port de Londres le 9 janvier.

Reina de Castilla, capitaine Moody, 214 ton. 30 hommes.

Sebastian del Cano do Smith 153 do 30 do

Magallanes do Lash, 153 do 20 do

Ces bâtimens sont des navires anglais rebaptisés et mexicanisés conformément aux lois maritimes. Ils ont été munis de lettres de marque et ont été expédiés à la douane pour Manille, mais leur destination serait les côtes d'Amérique. La précision de ces renseignemens ne permet guère de douter de leur exactitude, et cette conviction a naturellement jeté quelque malaise dans les esprits.

PETITES NOUVELLES MEXICAINES.— La ville de Vera-Cruz s'attend chaque jour à se voir attaquer; néanmoins on ne paraît pas y faire de préparatifs de défense. Le fort St-Jean d'Ulloa n'a qu'une garnison de mille hommes: la ville est gardée par 1,800 hommes de toupes régulières et par 1,000 hommes de la garde nationale. Les approvisionnement du fort sont peu considérables, et c'est de la ville qu'on envoie chaque jour les vivres nécessaires à la garnison. Elle est d'ailleurs fort mal payée; et le gouverneur de la Puebla, afin que l'on puisse régler l'arriéré de la solde, a promis de remettre une somme de $100,000 qui sera payée par dividendes mensuels de $25,000.

Le gouvernement mexicain a promu le général La Vega du grade de colonel qu'il avait réellement à celui de Brigadier-Général, en récompense de sa belle conduite dans l'affaire de Resaca de la Palma. Le congrès lui a voté, en outre, une médaille d'or qui porte d'un côté: "*Représentation nationale de* 1846"; et de l'autre: "*Au général La Vega pour sa conduite à Resaca de Guerrero.*"

Une lettre de San Luis dit que, dans la matinée du 25 décembre, des dépêches du général Taylor au gouvernement de Washington, ont été remises à Santa Anna. Ces dépêches avaient été confiées à un Français, qui est tombé dans une embuscade mexicaine, et qui s'est fait tuer plutôt que de livrer ce dépôt.

CORRESPONDANCES.

F. X. J., Québec—Votre lettre est parvenue.
O. G., Laprairie—Reçue remise.
C. H. T., jun., Rivière Ouelle, do.
P. G., do do.
J. B. B., Cacouna, (en bas,) do.
P. L., L'Assomption, do.
A. P., St. Pie, do.
R. L. Lanoraie—Nos conditions sont connues. Les Instituteurs qui ne paieront pas une année d'avance d'ici au 1er mars prochain paieront le même prix que les autres abonnés.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Nous assistions l'autre jour, à la police correctionnelle, à une petite scène conjugale qui, sous la plume d'un Molière, ne dépareraît pas trop, ce nous semble, une comédie comme le *Médecin malgré lui*. Laissons donc aux personnages leurs noms, puisque nous les trouvons appropriés à mari et femme. C'est Martine et Sganarelle qui sont en scène. Martine, à tort ou à raison, s'est lassée d'être battue, et la voilà qui vient demander justice aux juges.

Cette fois-ci il n'y a pas de bon M. Robert pour mettre le holà et opérer sur son dos la réconciliation des époux. Sganarelle nous fait tout l'air de vouloir tâter la prison. Aussi paraît-il tout disposé à faire la paix.

SGANAELLE.— Oh! ça, pas de rancune; touche-là.

MARTINE.—Oui, après m'avoir ainsi battue.

SGANARELLE.—Cela n'est rien, touche là; fi! c'est une bagatelle.. Allons, allons.

MARTINE.—Non, tu m'as trop maltraitée.. Il faut que tu en goûtes à ton tour.

SGANARELLE.—Tout beau, ma femme, je vous aimerai bien.—Non.—Je vous servirai à deux genoux.—Point.—Je vous conduirai aux funambules.—Vraiment!—Vous serez la plus heureuse des femmes.. Je vous nourrirai, vous hèbergerai, vous soignerai dans vos maladies.—A d'autres!—Non! Eh bien! advienne que pourra. Vous persistez à vouloir la mort du pécheur. Une fois, deux fois, trois fois.. Adjugé!

Grâce à la disposition de Martine, Sganarelle en sera pour quinze jours de prison. La condamnation prononcée, Martine s'approche de son mari.—J'espère que vous allez me laisser de l'argent avant que de vous rendre.. là-bas.—Je n'en ai pas!

MARTINE.—Mais j'ai quatre enfants sur les bras.

SGANARELLE.—Mets-les par terre.

MARTINE.—Je suis votre femme.

SGANARELLE.—A d'autres! vous l'avez été, je ne vous connais plus.

MARTINE.—Faisons la paix.—Point Je vous en prie.—Laissez moi..—Je me laisserai battre tout votre soul.—Nenni!—Vous aurez votre café tous les soirs, votre soupe le matin. Vous serez le plus heureux des hommes.

SGANARELLE.—Il y a vingt ans que je souffre de ce bonheur. Grâce à Dieu! me voilà quitte du mariage. Je veux être malheureux sans ma femme, et c'est ma fantaisie d'avoir du chagrin loin d'elle.

Les gardes municipaux font sortir Sganarelle, et Martine s'en va tout en pleurs. Ce qui mit fin à la comédie.

Naissances.

En cette ville, jeudi le 18 du courant, la dame de John Collins écr., a mis au monde une fille.

Mariages.

En cette ville, par messire Fay curé, M. François Laprairie à Delle Sophie Lanouette tous deux de La Chine.

En cette ville, le 9, M. J. Bellerry, de St. Cyprien à dame veuve Oliver, de Lacolle.

En cette ville, le 16 du courant, par le revd. Dr. Bethune à Christ Church, G. H. Monk écr., à Georgina, seconde fille de J. B. Monk écr., de March, Haut-Canada.

A Laprairie, par le revd. M. Davidson, M. James Struthter, de St. Remi, à Agnes, fille de John Stewart écr.

Décès.

En cette ville, le 15, dame Sophie de St. Léger, veuve de feu Michael Philbin, âgée de 68 ans.

En cette ville, le 14 du courant, après trois semaines de maladie, Félix Chénier écr. notaire âgé de 33 ans.

En cette ville, hier matin, le 18 du courant, à l'âge de 25 ans et 4 mois, après une maladie de 2 mois souffertе avec une résignation vraiment chrétienne. Dame Amable Lamontagne, épouse de M. Adolphe Lamon, maître tailleur de pierre de cette ville.

☞ *Pour les Maisons à Louer, voir la première page.*

ASSOCIATION

ST. JEAN BAPTISTE.

L'ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE assistera en corps aux funérailles de l'un de ses membres, feu l'honorable Juge en Chef VALLIERES de St. Réal.

Tous les membres de l'Association sont priés de se trouver SAMEDI PROCHAIN, à HUIT heures du matin, dans la Rue St. Denis près de l'Hôtel Donegana, d'où partira le convoi.

Les Centuriens en donneront avis aux Décurions de leur section respective, et ceux-ci aux membres de leur dizaine.

Par ordre du Président,
LUDGER DUVERNAY,
19 février. Commissaire-Ordonnateur.

INSTITUT CANADIEN.

LES Membres de l'INSTITUT CANADIEN sont priés de se réunir SAMEDI matin à HUIT heures, près de l'Hôtel Donegana, pour assister en corps aux funérailles de feu l'honorable Juge en Chef VALLIERES, de St. Réal, l'un des Membres Honoraires de cette Institution.

Par ordre du Président,
A. GERIN LAJOIE,
19 février. Secrétaire-Cor.

BANQUE D'EPARGNES
DE LA
CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON:
Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs.

W. Workman, Président.	Francis Hincks,
A. LaRocque, V. Président	H. Mulholland,
John E. Mills.	L. H. Holton,
Jacob DeWitt,	John Tuly,
Joseph Bourret,	Damase Masson,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
L. T. Drummond,	Nelson Davis.
H. Judah.	

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépots, qui seront faits le et après le premier Janvier courant.

Les DÉPOTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui se seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.
Montréal 19 février 1847.

A LOUER

Et Possession au 1er Mai.

UNE VOUTE ou MAGASIN convenable pour le commerce en Gros, ésant face sur la rue St. Paul et la rue des Commissaires, au N°. 124 de la rue St. Paul.

S'adresser à la porte voisine à
F. & J. LECLAIRE.
19 fév.

A LOUER.

LA MAISON et la VOUTE à trois étages en Pierre de Taille, faisant l'encoignure des rues St. Paul et St. Joseph. Elles sont maintenant occupées par MM. Eager et Lafontaine. Possession au 1er MAI prochain. Un Bail des lieux susdits sera donné pour plusieurs années.

—AUSSI—

Une MAISON en Bois située en la rue St. Louis ayant quatre appartemens au premier étage, chambre dans les mansardes et cuisine dans la cave, avec le spacieux terrain en dépendant, borné en front par la rue St. Louis, en arrière par la rue Craig, d'un côté par l'Hon. Viger, et de l'autre côté par le propriétaire soussigné. Possession au 1er Mai prochain. S'adresser à
JOHN OSTEL,
ou à C. A. BRAULT, N. P.
19 fév.

A VENDRE.

UN TERRAIN avec une MAISON à un étage, appartenant à dame veuve CHARLES, sur la Petite rue St. Jacques avoisinant la bâtisse de la Société d'Histoire Naturelle. Une grande partie du prix d'acquisition peut demeurer entre les mains de l'acquéreur pendant un certain nombre d'années. S'adresser à
JAMES COURT.
19 fév.

En vente à la Librairie Canadienne
D'E. R. FABRE & CIE.

MANUEL DE LA SOCIETE DE TEMPÉRANCE par le Revd. Père O. Chiniquy prix 1s-3d 12½ shelling la douzaine

ESQUISSE de la vie et des travaux apostoliques de MONSEIGNEUR F. X. DELAVAL MONTMORENCY, premier Evêque de Québec 1 vol. in. 8°. avec portrait prix 2s-6d.

Rue St. Vincent No. 3
19 fév. 1847.

LA CHIMIE AGRICOLE,
Mise à la portée de tout le Monde.

OUVRAGE très simplifié, à l'usage des AGRICULTEURS CANADIENS et particulièrement des ECOLES ELEMENTAIRES, par N. AUBIN, prix 1s. 3d. ou 12s. la douzaine. A vendre chez
E. R. FABRE & CIE.
19 Février, 1847.

OIGNONS A FLEURS.

ON vient de recevoir au JARDIN BOTANIQUE par l'Express de Virgile & Cie, venant de Hollande, une collection de Plantes Bulbeuses, telles que HYACINTHE, NARCISSE, TULIPE, CROCUS, ANCONONE, RENONCULE, IRIS, &c. &c. que le propriétaire vendra à très bon marché. Cet assortiment mérite l'attention des Amateurs
J. E. GUILBAULT,
Jardin Botanique,
No. 14 Rue Côté—15 janv.